



Berne, le 13 août 2025

Aux membres des Commissions des finances

**Note d'information**

**Extrapolation de juin 2025 : déficit de financement moins important**

**1 Résultat de l'extrapolation de juin**

Sur la base des informations disponibles à la fin du mois de juin, l'exercice 2025 devrait se solder pour la Confédération par un *déficit de financement de 0,2 milliard*, ce qui correspond à une amélioration de 600 millions par rapport au budget.

Le *budget ordinaire* devrait présenter un surplus de financement de 0,7 milliard, alors qu'un déficit était prévu au budget (- 0,5 mrd). Cette amélioration est due à la révision à la hausse du montant des recettes (+ 1,4 mrd). Les dépenses ordinaires devraient en revanche être supérieures de 200 millions à leur montant inscrit au budget. L'évolution positive des recettes avait déjà été prise en compte dans les valeurs de référence du budget 2026 et du plan financier 2027-2029, qui ont été adoptées par le Conseil fédéral le 25 juin 2025. Cela ne change rien au fait que, sans la mise en œuvre du programme d'allégement budgétaire 27, il faut s'attendre à des déficits de plusieurs milliards pour les années du plan financier.

Le *solde de financement extraordinaire* s'est quant à lui détérioré par rapport au budget (- 0,9 mrd ; budget : - 0,3 mrd). Cela est principalement dû au versement de l'apport en capital extraordinaire destiné à stabiliser les finances des CFF (850 mio). Celui-ci avait été budgété pour 2024, mais les dépenses n'ont été versées qu'en 2025, car il fallait attendre l'expiration du délai référendaire.

Tableau 1 : résultat de l'extrapolation à la fin juin 2025

<i>En milliards de francs</i>	B. 2025	Extrap. juin	Écart extrap.-B*
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>85,3</b>	<b>86,8</b>	<b>+ 1,4</b>
Recettes fiscales	80,2	81,5	+ 1,3
Recettes non fiscales et recettes d'investissement	5,1	5,2	+ 0,1
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>85,8</b>	<b>86,0</b>	<b>+ 0,2</b>
Crédits supplémentaires et dépassements de crédits	–	2,1	+ 2,1
Soldes de crédits	–	- 1,9	- 1,9
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>- 0,5</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 1,2</b>
Recettes extraordinaires	0,4	0,6	+ 0,2
Dépenses extraordinaires	0,7	1,6	+ 0,9
<b>Solde de financement</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 0,2</b>	<b>+ 0,6</b>

\*Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.



Selon l'extrapolation, la sous-utilisation des capacités de production de l'économie devrait être identique à ce qui était prévu au budget (facteur conjoncturel de 1,006). Pour cette raison, un déficit ordinaire d'environ 0,5 milliard serait admissible selon le frein à l'endettement. Etant donné l'excédent ordinaire attendu d'environ 0,7 milliard, le déficit autorisé ne sera pas utilisé. Il en résulte un excédent de financement structurel d'environ 1,3 milliard (budget : 29,4 mio).

Pour la première fois depuis l'introduction du frein à l'endettement, il se pourrait que les dépenses ordinaires dépassent le budget (d'environ 200 mio). L'article 35 déterminant de la loi sur les finances<sup>1</sup> (RS 611.0) stipule toutefois expressément que les dépenses budgétisées ne doivent pas être dépassées *dans la mesure du possible*. Il est ainsi clairement établi que «la compensation des suppléments par des soldes de crédit ne peut être garantie» (Message sur le frein à l'endettement, [FF 2000 4653](#), 4713 ad art. 18a). D'une part, la présente extrapolation est une estimation qui comporte une marge d'incertitude relativement importante. D'autre part, les crédits supplémentaires et les restes de crédit ne sont en partie pas imposables (par exemple, les parts cantonales aux recettes fédérales). La présente extrapolation table sur des crédits supplémentaires et des dépassements de crédits élevés (notamment la contribution obligatoire au projet « Horizon Europe » et la part cantonale à l'IFD), tandis que les restes de crédit devraient être faibles (notamment en raison des mesures d'économie prévues dans les budgets 2024/25). Malgré des dépenses ordinaires qui devraient être plus élevées que prévu, les exigences du frein à l'endettement continueront d'être respectées ; l'art. 35 LFC permet une flexibilité à cet égard.

L'extrapolation se fonde sur les recettes et les dépenses estimées pour l'année en cours, leur évolution pouvant varier considérablement d'un mois à l'autre. C'est pourquoi elle comporte de grandes incertitudes. Les chiffres définitifs pour l'année de référence 2025 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'État, après l'adoption du budget 2026 par le Parlement.

## 2 Bases de l'extrapolation

Le 13 août 2025, le Département fédéral des finances (DFF) publiera un aperçu du solde de financement attendu sur la base de l'extrapolation de juin. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, de la loi sur le Parlement (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, les recettes sont estimées séparément sur la base des rentrées fiscales enregistrées à la fin du mois de juin et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparées aux données empiriques des années précédentes. En l'absence d'une base de calcul fiable, l'impôt anticipé ne fait l'objet d'aucune extrapolation. Les prévisions concernant son produit se fondent sur l'estimation pour 2025, qui sert de base au budget 2026.

---

<sup>1</sup> Art. 35 Limitation des crédits supplémentaires : «Le montant total des crédits supplémentaires au budget ne doit si possible pas dépasser le montant total des parts de crédits qui ne seront probablement pas utilisées.»



Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation s'appuie, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements concernant les hausses et les baisses des dépenses attendues par rapport au budget et, d'autre part, sur des estimations basées sur les résultats des dernières années.

### **3 Évolution des paramètres macroéconomiques**

Le 16 juin 2025, le groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles a publié ses dernières prévisions. La croissance économique nominale, qui est déterminante pour l'évolution des recettes, a été corrigée vers le bas et se situe à présent à 1,5 % (budget : 2,8 %). Le renchérissement attendu a notamment été revu à la baisse, tout comme la croissance économique réelle (voir tableau 2).



Tableau 2 : paramètres macroéconomiques 2025

Variation en %	Budget 17.6.2024	Groupe d'experts 16.6.2025
PIB nominal*	2,8	1,5
PIB réel*	1,7	1,3
Facteur conjoncturel (tendance du PIB réel / PIB réel)	1,006	1,006
Renchérissement (indice suisse des prix à la consommation)	1,1	0,1

\*Croissance corrigée de l'influence des grands événements sportifs et des effets calendaires

#### 4 Estimation des recettes ordinaires

Les recettes attendues pour 2025 devraient être supérieures de 1,4 milliard au montant budgétisé, notamment en raison de la forte révision à la hausse des recettes escomptées au titre de l'impôt fédéral direct (+ 1,5 mrd). Par rapport au budget, les principales *recettes fiscales* évoluent comme suit :

- *Impôt fédéral direct* : L'estimation de ce produit est fortement corrigée à la hausse (+ 1,5 mrd ; budget : 30,5 mrd). En 2024, les recettes provenant de cet impôt ont dépassé les attentes, ce qui a donné lieu à une estimation plus élevée pour 2025. L'évolution de ces recettes au cours des premiers mois de 2025 confirme cette tendance. En ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice, des recettes supplémentaires temporaires provenant du canton de Genève pour les années fiscales 2022/23 contribuent de façon importante à cette hausse (environ 900 mio sont attendus pour 2025 ; voir encadré).
- *TVA* : Les recettes attendues sont de 27,7 milliards, ce qui correspond à une baisse de 220 millions par rapport au montant inscrit au budget (27,9 mrd). Cela s'explique principalement par la révision à la baisse de la croissance économique nominale prévue pour 2025.
- *Impôt anticipé* : En l'absence d'une base de calcul fiable, les prévisions du produit de cet impôt se fondent sur l'estimation pour 2025 (6,5 mrd), qui sert de base au budget 2026 et reflète le niveau tendanciel estimé. Compte tenu du bon résultat de l'année 2024, les recettes estimées pour l'exercice 2025 sont supérieures de 200 millions au budget (6,3 mrd).
- *Impôt sur les véhicules automobiles* : L'estimation a été révisée à la baisse de 178 millions (budget : 588 mio), notamment en raison du recul important des achats de voitures neuves. La baisse de cette demande a déjà eu un impact sur les résultats de 2024.
- *Droits de douane* : Les recettes devraient dépasser de 112 millions le montant budgété (budget : 631 mio). Cette révision s'explique par le fait que les recettes provenant des droits de douane sur les produits agricoles sont plus élevées que prévu initialement dans le cadre de la suppression des droits de douane sur les produits industriels (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

L'estimation des *recettes non fiscales* a été revue à la hausse de 77 millions par rapport aux prévisions du budget (5,1 mrd). Les recettes supplémentaires sont principalement dues à un changement de comptabilisation d'un crédit d'investissement



de l'OFCL (+ 83 mio) et à divers postes individuels. En revanche, les placements sur le marché monétaire et les placements à long terme affichent des recettes en baisse en raison du niveau bas des taux d'intérêt (- 57 mio), tout comme les amendes (- 45 mio).

#### **Forte hausse, unique et temporaire, des recettes de l'impôt sur le bénéfice**

En 2022 et 2023, les sociétés de négoce de l'énergie et des matières premières du canton de Genève, notamment, ont enregistré des bénéfices exceptionnellement élevés grâce à la hausse des prix des matières premières. Comme elle comptabilise les recettes de l'impôt fédéral direct selon le principe d'échéance, la Confédération ne prend celles-ci en considération que lors de leur taxation définitive (si elles n'ont pas pu déjà être prises en compte dans la facturation provisoire). Cette situation devrait se poursuivre au cours des années 2025–2028. Les recettes supplémentaires attendues à ce titre durant cette période s'élèvent à quelques 2,5 milliards (estimations pour 2025 à 2028 : 900, 850, 550 et 200 mio). Phénomène unique et temporaire, cette hausse du produit de l'impôt sur le bénéfice n'est donc pas escomptée à long terme.

### **5 Estimation des dépenses ordinaires**

Selon l'extrapolation, les dépenses ordinaires devraient être supérieures de 200 millions au montant inscrit au budget. Les besoins additionnels liés aux suppléments et aux dépassements de crédits (+ 2,1 mrd) devraient dépasser le montant des soldes de crédits (- 1,9 mrd) :

- Des *dépenses supplémentaires ordinaires* de 0,7 milliard ont été approuvées par la voie du supplément I au budget, dont un montant de 666 millions est requis au titre de la participation au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation (entre autres « Horizon Europe »). Selon les premières estimations, un montant de 0,3 milliard est prévu dans le cadre du supplément II.
- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 1,1 milliard. Ils sont requis notamment pour la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct (+ 371 mio), l'aide sociale en faveur des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés (+ 158 mio, dont 118 mio pour le statut S) ainsi que pour les coûts supplémentaires supportés par l'OFIT pour des prestations supplémentaires dans le cadre de divers projets informatiques (+ 164 mio ; sans incidences budgétaires car financés à l'aide de soldes de crédits d'unités administratives).
- Compte tenu des expériences faites au cours des dernières années, des *soldes de crédit* d'un montant de 1,9 milliard sont attendus pour 2025, soit 2,2 % des dépenses budgétisées. Cette part est moins élevée que les années précédentes (moyenne 2015–2024 : 3,3 %). Les soldes de crédits annoncés les plus importants concernent les intérêts passifs en raison de la baisse des taux d'intérêt (- 326 mio), les dépenses pour les mesures d'intégration des étrangers (- 154 mio) et les dépenses de la Chancellerie fédérale destinées au programme pour des projets de numérisation des départements (- 71 mio). Les soldes de crédits restants se répartissent sur l'ensemble des groupes de tâches de la Confédération.



## 6 Dépenses et recettes extraordinaires

Les *recettes extraordinaires* sont estimées à 0,6 milliard (budget : 0,4 mrd). Elles résultent avant tout de la distribution du bénéfice de la BNS d'un montant de 333 millions (sur un total de 1,0 mrd). En outre, l'attribution extraordinaire de la BNS provenant de la contre-valeur des billets de banque non échangés génère des recettes uniques de 237 millions.

Les *dépenses extraordinaires* sont estimées à 1,6 milliard, soit 850 millions de plus que le montant inscrit au budget. Cette variation correspond au versement de l'apport unique en capital destiné à stabiliser les finances des CFF. Ce versement avait initialement été budgété pour 2024, mais les dépenses n'ont été versées qu'en 2025, car l'examen de ce crédit par le Parlement a pris plus de temps que prévu et il a fallu attendre l'expiration du délai référendaire.

Le *compte d'amortissement*, qui est l'instrument du frein à l'endettement permettant d'assurer un contrôle statistique du budget extraordinaire, affichait un découvert de 26,8 milliards à la fin de l'année 2024. À la fin 2025, il devrait présenter un découvert de 26,5 milliards compte tenu des recettes et dépenses extraordinaires attendues (respectivement de 0,6 et 1,6 mrd) ainsi que de l'excédent de financement structurel escompté au budget ordinaire (1,3 mrd). Liée à la crise du COVID-19, cette dette doit être résorbée d'ici 2035, ce délai pouvant toutefois être prolongé à 2039.

Département fédéral des finances DFF

Karin Keller-Sutter

Annexe :

Communiqué de presse